

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

LN/CJ n° 2017/01

Objet de la délibération :

Election d'un délégué au Syndicat
intercommunal du groupe scolaire
de la Chevalerie

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**

Présents : 21

Pouvoirs : 03

Votants : 24

Date de la convocation :
5/12/2017

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, RITTNER Sébastien, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal

Absents excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, CHERGUI Cendrine
GAUTIER Martine, Pouvoir D. BOMMER
STECK Robert, Pouvoir R. HAMARD
VAN CAPPEL Nathalie, Pouvoir B. ESTAMPE

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat intercommunal d'extension et de gestion du groupe scolaire de la Chevalerie indiquant la clef de répartition du nombre de délégués,

VU la délibération n° 2014/03 en date du 14 avril 2014 relative à l'élection des délégués au Syndicat du groupe scolaire de la Chevalerie,

VU la démission de Monsieur Sébastien RITTNER, délégué titulaire du Syndicat du groupe scolaire de la Chevalerie, en date du 6 novembre 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement,

Le Conseil municipal procède à l'élection d'un délégué au Syndicat intercommunal du groupe scolaire de la Chevalerie.

Madame le Maire demande à l'assemblée la/les personnes souhaitant se porter candidat/e :

Madame Claudine BROUSSEAU se porte candidate.
Monsieur Robert STECK se porte candidat.

Madame le Maire informe que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu à bulletin secret.

Chaque membre du Conseil a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	24
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou nuls	1
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité Absolue	12
A OBTENU Madame Claudine BROUSSEAU	15 voix
A OBTENU Monsieur Robert STECK	8 voix

Madame Claudine BROUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée de la commune au Syndicat de la Chevalerie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20171211-D2017_12_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Publication : 14/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 11/12/2017

Le Maire,
F. RAMOND